

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...1.69.../F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE MACHINE A LAVER A LA CPLR

Date de Publication : 27/3/2023

Date d'ouverture des offres : 17/10/2023

1. Objet.

La Clinique Prince Louis Rwagasore invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture et l'installation **D'UNE MACHINE A LAVER**

Financement.

Le Marché est financé par les fonds propres de la Clinique Prince Louis Rwagasore sur le budget 2023-2024

2. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

3. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des régies d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de **8h00' à 15h00'**, heure locale à l'adresse ci-après : Clinique Prince Louis RWAGASORE sise commune MUKAZA, ZONE ROHERO, quartier ROHERO I, avenue Pierre NGENDANDUMWE N°7, au secrétariat de la direction de la CPLR. Tél : 22.22.38.82.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de : cinquante mille francs (50.000Fbu) non remboursables, versés sur le compte n° **01101502357** ouvert à la BRB au nom de la CPLR.

5. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disant.

Handwritten signature or mark in blue ink.

7. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres¹.

Les offres sous pli fermé parviendront au Secrétariat de direction de la Clinique Prince Louis Rwagasore au plus tard le **17/10/2023** à **10** heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour la fourniture et l'installation d'une machine à laver** relative au marché N°DNCMP/**AB3**/F/2023-2024 à n'ouvrir qu'en séance publique du **17/10/2023** à **10** Heures **30min**

Les offres seront ouvertes le **17/10/2023** à **10** heures **30** minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics. Un cadre requis par l'autorité contractante auprès des de la DNCMP pourra assister à la séance s'ouverture des offres, il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité contractante. Il ne signera pas sur le procès-verbal d'ouverture.

8. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **90** jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de **2 500 000 Fbu** (Deux millions cinq cent mille francs Burundi).

10. Aliotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot

11. Délai et lieu de livraison

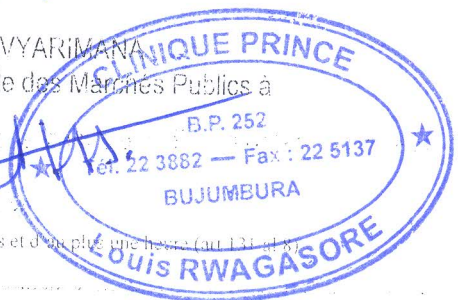
Cette machine sera installée à la Clinique Prince Louis RWAGASORE et le délai de livraison est de 60 jours calendaire.

12. Critère de qualification

- Acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe ;
- Le devis quantitatif des fournitures ;
- L'attestation (bancaire ou de microfinance) de capacité financière d'un montant au moins équivalent à 2 500 000 Fbu
- Le bordereau de prix unitaire suivant le modèle en annexe

Fait à Bujumbura, le **15/09/2023**

Dr Bonite HAVYARIMANA
Personne Responsable des Marchés Publics à
La CPLR



¹ Les heures limites de dépôt et d'ouverture doivent être séparées d'au moins 30 minutes et d'au plus une heure (art. 131 et 132)